



MAIRIE DE GALLUIS

AVIS DE CONSTATATION D'ABANDON DE CONCESSIONS AU CIMETIERE COMMUNAL ZONE - E

Par application de l'article L.2223- 17 du code général des collectivités territoriales le Maire de la Commune de Galluis Annie GONTHIER, accompagnée de Monsieur Michel GOURLIN 4^{ème} adjoint, et de l'Adjoint Administratif constatent ensemble le **1er et 8 juin 2015** l'abandon de plusieurs concessions quinquennaires non entretenues et non renouvelées, citées ci-dessous :

E95 DAOUST Cathy du 10 février 1980 – NR depuis le 10 février 2010
E97 DELPUECH/GOIDLIPPE Joëlle du 26 février 1979 - NR depuis le 26 février 2009
E98 PARANT Gilbert/ MARCHADIER du 8 octobre 1978 – NR depuis le 8 octobre 1993
E99 MASSONNAT/LESTIENNE Henri du 13 octobre 1976 - NR depuis le 13 octobre 1991
E108 REY Jean du 18 décembre 1964 – NR depuis le 18 décembre 1994
E114 TERRIEN du 27 avril 1963 - NR depuis le 27 avril 1978
E119 JANISSE du 25 avril 1947 – NR depuis le 25 avril 2007
E120 TERRIEN/LATUNERE du 5 février 1966 - NR depuis le 5 février 1981
E124 TERRIEN Gaston du 04 octobre 1965 - NR depuis le 4 octobre 1980
E126 TERRIEN/BOUJAL Berthe du 13 février 1966 - NR depuis le 13 février 1981
E121 PIOCHE Raymond du 2 septembre 1949 – NR depuis 2 septembre 1994

Les concessionnaires, dont nous connaissons la seule adresse à la date de prise de ladite concession ou de son renouvellement, ont été averti par courrier, que nous pourrions effectuer avec eux (ou leur mandataire), un 2^{ème} constat sur place au cimetière le **30 juin 2015 à 15h.**

Si vous êtes concernés par l'une de ces concessions (descendants ou successeurs) , ou connaissez des familles concernées, nous vous remercions de bien vouloir vous faire connaître en Mairie aux horaires d'ouverture ci-dessous ou téléphoner au 01.34.57.03.90 SERVICE CIMETIERE.

Tous les jours de 9h à 12h du lundi au samedi
Le mardi et jeudi de 15 à 17h (*sauf pendant les vacances scolaires*)

Galluis le 18 juin 2015

Le MAIRE

Annie GONTHIER